

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de BEVENAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CARON Pierre, Maire.

Date de la convocation : 03/02/2025

Présents : MM. CARON Pierre, MENDOUSSE Anna, DECHENAUD Guy, BOUVIER-PATRON Annie, BENTAYBI Badr, BERGER Guillaume, COUVERT Jean-Luc, ROMET Nicolas, PROVOOST Christine.

Absents excusés : CACHON Marie-Claire, VERGNES Pascale (pouvoir à PROVOOST Christine), CUZIN Corentin (pouvoir à BERGER Guillaume), COLLIN Christine (pouvoir à BOUVIER-PATRON Annie), GERACI Diega (pouvoir à MENDOUSSE Anna).

Absent : 05

Pouvoirs : 04

Secrétaire de séance : Annie BOUVIER-PATRON

### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26/11/2024

Nomination d'un secrétaire de séance

- .....
- **OAP Centre Bourg « Les Cressonnières »** : Fixation du prix de vente des terrains viabilisés collectifs
  - **Biens vacants et sans maître** : Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal
  - **Ecole PPMS** Plan Particulier de Mise en Sécurité : Demande de subventions

### Questions diverses / Informations :

- **OAP « Les Cressonnières »** : Avancement des travaux de viabilisation en cours
- **Courrier du 16/01/2025** : SFR : recherche d'emplacements pour implantation d'une antenne-relais

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Annie BOUVIER-PATRON est désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il / elle accepte.

**▪ Délibération n° 2025-01 : OAP Centre Bourg « Les Cressonnières » : Fixation du prix de vente des terrains viabilisés collectifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux en cours de viabilisation des terrains du lotissement « Les Cressonnières dans le cadre du budget annexe OAP Centre Bourg.

En raison de ces travaux, il convient de fixer un prix de vente du m<sup>2</sup> des terrains viabilisés collectifs.

Il est proposé pour les lots suivants : Section AC parcelle n°160 :

- Lot 4 : 492 m<sup>2</sup> à 120 € / m<sup>2</sup> (cent vingt euros)
- Lot 5 : 353 m<sup>2</sup> à 120 € /m<sup>2</sup> (cent vingt euros)
- Lot 6 : 343 m<sup>2</sup> à 120 € / m<sup>2</sup> (cent vingt euros)
- Lot 7 : 351m<sup>2</sup> à 120 € / m<sup>2</sup> (cent vingt euros)
- Lot 8 : 455 m<sup>2</sup> à 120 € /m<sup>2</sup> (cent vingt euros)

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE de prix de vente des terrains viabilisés suivant les propositions ci-dessus.
- CHARGE les études de Maître Christine CHALEIL à Le Grand-Lemps et d'établir les documents nécessaires à cette opération
- AUTORISE M. le maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document visant la réalisation de cette opération

**▪ Délibération n° 2025-02 : - Biens vacants et sans maître** : Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal

**INCORPORATION DES BIENS SANS MAITRES**

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-3 et suivants,
- Vu le Code Civil, notamment son article 713,
- Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 28/04/2021,
- Vu l'arrêté n° 2021-029 en date du 03/05/2021 pris sur délibération et prescrivant la procédure de publicité ainsi que l'ouverture d'un délai irréductible de six mois, permettant de vérifier que les critères posés par l'article L 1123-1 2° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques sont réunis,
- Vu l'accomplissement de toutes les mesures d'affichage, de publicité et de notifications obligatoires, ainsi qu'en attestent les certificats d'affichage et de publicité ainsi que les accusés de réception correspondant aux envois postaux réalisés,

Considérant que la durée est écoulée et qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté s'agissant des parcelles ci-dessous désignées.

Le Conseil municipal décide d'incorporer dans le domaine communal les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	Nature Cadastre	Valeur (€)
Bois Marchand	A	148	1 529	BT	229
Michenant	A	200	500	BT	50
Michenant	A	201 (lot B)	4 430	BT	665
Au Combeau	AH	27	1 906	T	667
<b>Total (m<sup>2</sup>)</b>			<b>8 365</b>		

Précision étant ici faite que les parcelles sont évaluées ensemble à la somme de 1 611 € (mille six cent onze euros)

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire

- à constater la présente incorporation par un arrêté qui fera l'objet des mesures de publicité foncières nécessaires à son opposabilité aux tiers.
- Plus généralement, à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'incorporation de ces biens au domaine communal.

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire

- à incorporer par arrêté les immeubles ci-dessus désignés pour une superficie totale de 0 ha 83 a 65 ca d'une valeur totale de 1 611 €
- Effectuer toutes les démarches nécessaires à l'incorporation de ces biens.

▪ **Délibération n° 2025-03 : Ecole PPMS Plan Particulier de Mise en Sécurité : Demande de subventions**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en raison des obligations réglementaires, il convient d'installer à l'école de notre village, un dispositif dans le cadre d'un PPMS Plan Particulier de Mise en Sécurité, à l'école « Les Marronniers ».

Compte tenu de cette nécessité, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes afin de réaliser les travaux relatifs à l'installation de ce dispositif pour un montant de : 7 683.52 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE l'opération définie ci-dessus pour un montant total de 7 683.52 € HT

- SOLLICITE auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes une subvention pour aider au financement de ces travaux.

- ARRETE les modalités de financement telles que définies ci-dessus.

- CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette opération

**Questions diverses / Informations :**

**- OAP « Les Cressonnières » : Avancement des travaux de viabilisation en cours**

M. le maire fait part à l'assemblée de l'avancée des travaux en cours, qui se déroulent normalement.

Il faut prévoir l'installation d'un pare-ballon pour protéger les bassins de rétention.

M. le maire informe également l'assemblée que concernant les lots collectifs, deux constructeurs ont été consultés.

La mairie restera maître de la vente des terrains. Les acquéreurs auront l'obligation de choisir le constructeur qui aura été désigné. Les ventes pourront être réalisées après l'achèvement des travaux de viabilisation prévu en juin 2025.

Deux notaires sont en charge de ces dossiers de commercialisation.

**- Courrier du 16/01/2025 : SFR : recherche d'emplacements pour implantation d'une antenne-relais**

M le maire donne lecture du courrier en objet.

Le conseil municipal demande des compléments d'information à ce sujet. M le maire se chargera de ce dossier.

**- Morsure de chien :**

M le maire informe d'assemblée qu'une habitante s'est fait mordre le bras par un malinois. Le maire a envoyé un courrier au propriétaire du chien.

**- Ecole du dehors :**

M le maire donne lecture du courrier reçu des enfants de l'école, sur les incivilités qui se passent au lavoir. La gendarmerie est prévenue. Réponse sera faite aux élèves semaine 08.

**- Courrier de l'Epiz'Bar :**

M le maire donne lecture du courrier reçu du commerce l'Epiz'bar.

La gérante demande une aide au conseil municipal concernant le projet d'achat de nouveaux panneaux de signalisation du commerce.

M le maire explique que plusieurs facteurs sont sans doute les causes de la difficulté passagère du commerce.

Christine Provoost signale que la CCBE à la compétence développement économique et que par conséquent, elle va se charger de les informer de la demande d'aide financière.

Une réponse au courrier sera apportée à la suite de cela. Le conseil municipal se prononcera ultérieurement.

**- Recensement de la population :**

M. le maire précise que le recensement de la population est terminé et que l'agent recenseur a effectué cette opération avec rigueur et persévérance.

**- Réserve naturelle de l'étang du Grand-Lemps :**

M. le maire fait part à l'assemblée qu'une réunion a eu lieu en sous-préfecture relative au projet d'extension du périmètre de protection de la réserve naturelle et précise que les agriculteurs doivent se prononcer sur cette extension.

Le sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, puisqu'il faudra statuer par délibération.

**- Ecole : Courrier de l'académie de Grenoble :**

M le maire fait part à l'assemblée du courrier officiel reçu de l'académie de Grenoble concernant la fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe, compte tenu de la baisse des effectifs à l'école. Courrier de réponse sera faite semaine 08.

**- Rézo pouce :**

Anna Mendousse fait part au conseil municipal, qu'une conférence à ce sujet sera tenue à l'Epiz'bar le 14 mars à 18h30.

Les panneaux de signalisation seront installés sur la commune prochainement.

L'objectif de 50 conducteurs Bévenaitins est préconisé.

Christine Provoost enverra au conseil municipal, le lien à utiliser pour les inscriptions.

Les conducteurs auront un macaron sur leur voiture et les utilisateurs auront une pancarte.

Une opération communication covoiturage est lancée.

**- Cuisine sicilienne :**

Une information est donnée concernant le lancement d'une cuisine sicilienne 505 chemin de la Charrière à Bévenais : cuisine à emporter.

**- Chauffage bâtiments communaux :**

Badr Bentaybi a présenté au conseil une solution envisageable pour remplacer les chaudières à fioul par un réseau de chaleur qui desservirait les bâtiments de la mairie, de l'école et de l'espace Saint Joseph. Il a évoqué l'entreprise Forestener, basée à Chambéry, avec laquelle il a réalisé une étude de faisabilité. Forestener est une SAS composée de divers acteurs des territoires : collectivités locales, regroupements de citoyens, entreprises et coopératives spécialisées dans les énergies renouvelables. Cette entreprise propose des solutions de réseaux de chaleur bois-énergie de moyenne puissance (200 à 900 kW) et offre une mobilisation, un financement ainsi qu'une gouvernance citoyenne. Forestener mène ses projets en partenariat avec des collectifs citoyens et des collectivités locales, les impliquant dans la gouvernance de chaque projet. Une proposition a été faite au conseil pour organiser une présentation plus technique et financière, prévue pour le 5 mars prochain.

**- Ecole :** Badr Bentaybi a présenté au conseil l'idée d'instaurer un « Programme Education et Santé » au sein de notre commune. L'objectif serait d'organiser des petites présentations ou formations sur divers thèmes liés à l'éducation et à la santé. Pour lancer ce programme, M. Bentaybi propose d'abord une présentation générale des gestes qui sauvent, dispensée par la sécurité civile de l'Isère, suivie d'une formation PSC1 : Premier Secours Citoyen. Cette formation permettra d'acquérir les bons réflexes face aux incidents courants tels que les malaises, les brûlures, l'étouffement ou la réalisation de massages cardiaques.

**- Carrefour La Bourgeat :**

M le maire informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux par le TE 38 devraient être réalisés, pendant les vacances de Pâques.

....

Séance levée à 21h10.